



Vente immobilier et raccordement assainissement

Par **dav29**, le **23/04/2009** à **16:32**

Bonjour,
il y a 2 ans, j'ai vendu par une agence une maison reçu d'un héritage.
Aujourd'hui l'acquéreur me réclame 1000 € car les WC n'était pas relié au tout à l'égout, seulement l'eau l'était.

Sur le contrat de vente il est écrit " le vendeur déclare sous sa seule responsabilité que l'immeuble vendu est raccordé à l'assainissement communal." Ce qui n'est pas faux, il n'y a pas de précision sur le fait que le raccordement soit partiel ou pas.

L'argent de la vente est bloqué dans une assurances vie et je gagne même pas 1000€ par mois et serais même surement au chômage fin juin.

Suis je en tort si je refuse de payer (de toute façon je peux pas) ? Qu' est ce que risque si il m'assigne en justice ?